



Décision positive du tribunal en ma faveur

Par **yob357**, le **02/10/2014** à **19:36**

bonjourrrrrvoilà j ai demandé un report de 24 mois de mon credit immobilier car j ai perdu mon emploi et j ai reçu par courrier la décision du juge ou j ai comparu le mois dernier qui est en ma faveur et mon huissier à porter a ma banque la signification de la décision de justice hier rrrrrseulement nous sommes le 02 octobre et dans la décision il est dit que la suspension de mon credit sera effective a compter du 10 octobre 2014 jusqu au 10 octobre 2016 mais....rrrrma banque m a appelé aujourd hui en me disant que comme je suis prélevé le 11 octobre il n auront pas le temps de stoper le prelevement de ce mois ci car celui ci est automatique et que il leur reste 7 jours que ce n est pas suffisant pour eux et que donc je devrai payer cette échéance d'ocobre meme si cela ne me plait pas et point final...rrrrque dois je faire ??rrrrmerci

Par **yob357**, le **07/10/2014** à **13:24**

peuvent il me prelever malgres la decision rendues par le juge et qui a été signifiée par mon huissier ?rrrrmerci